



DELIBERATION n° 2024-10-CS-06

Action Collective de Proximité

Approbation de la maquette financière globale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 7 octobre 2024

Date de la convocation : 9 septembre 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 7 octobre 2024 à 18 heures, salle des fêtes – Commune de Saint Médard de Mussidan, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AYMARD Robert	11	ELIZABETH Georges	20	MAZIERE Dominique
2	BASTIER Dominique	12	ESCAT Liliane	21	MOTARD Gilles
3	BENOIST Daniel	13	FOUCHIER Nils	22	NOYER Jean-Luc
4	BIDAUD Yannick	14	GASCHARD Dominique	23	OLLIVIER Alain
5	CHAUSSADE Jean-Claude	15	JAUBERTIE Pierre	24	PARVAUD Jean
6	COUSTILLAS Samuel	16	LECONTE Dominique	25	RANOUX Jacques
7	COUZON Ghislaine	17	LEGAY Emmanuel	26	SUDREAU Jean-Louis
8	CROUZILLE Pierre-André	18	LOTTERIE Jean-Paul	27	VEYSSIERE Marie-Rose
9	DENIS Claude	19	MAGNE Jean-Michel	28	VILLESUZANNE Daniel
10	DURANT Serge				

51 Membres en exercices

28 Membres présents

23 Membres absents

Objet : Action Collective de Proximité – Approbation de la maquette financière globale

AR Prefecture

024-200060697-20241007-2024_10_CS_06-DE
Reçu le 10/10/2024

Monsieur le Président rappelle par la délibération n° 2024-03-CS-12 du Comité Syndical en date 25 mars 2024, l'approbation du cadre financier de l'Action Collective de Proximité portée par le Pays de l'Isle en Périgord.

En date du 27 septembre 2024, le Comité de Pilotage s'est réuni pour valider et rendre opérationnel le dispositif sur le territoire à compter du 27 septembre 2024 pour une période de trois ans ou jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe des crédits alloués. Monsieur le Président rappelle que l'ACP priorise 3 axes principaux ; à savoir :

- Conforter le maillage territorial autour des commerces essentiels à la population
 - o Adapter les commerces de proximité à une population nouvelle, plus mobile, moins traditionnelle dans son mode de consommation
 - o Accompagner la revitalisation : encourager le relooking des points de vente et améliorer l'identité des commerces
- Agir sur la vacance commerciale : favoriser la réinstallation des activités artisanales
- Accompagner la transformation numérique des TPE

Ils guident le contenu du programme d'actions du territoire composé de 2 volets :

- Des aides directes aux entreprises : le territoire a souhaité marquer les priorisations au travers :
 - o Des zones géographiques :
 - Dont des communes dotées d'à minima ; **un commerce** pour le secteur du Commerce « alimentaire » et « équipement de la personne et de la maison » (environ 68 communes),
 - Dont des périmètres de centre-bourg/centre-ville identifiés dans le cadre de l'étude DYNACOM pour **12 communes** concernant le secteur de l'artisanat « construction », le Café-Hôtel-Restaurant et le service de réparation et d'entretien,
 - Tout le territoire pour les commerces réalisant des tournées alimentaires.
 - o Deux régimes d'intervention pour :
 - Le secteur du commerce « alimentaire » et « équipement de la personne et de la maison », le secteur de l'artisanat « construction », le Café-Hôtel-Restaurant, le service de réparation et d'entretien ;
 - Plafond des dépenses éligibles : 30 000 € HT
 - Plancher des dépenses éligibles : 4 000 € HT
 - Taux d'intervention maximum : 30 %
 - Les commerces réalisant des tournées alimentaires ;
 - Plafond des dépenses éligibles : 75 000 € HT
 - Plancher des dépenses éligibles : 30 000 € HT
 - Taux d'intervention maximum : 30 %
- Des actions collectives : à mettre en œuvre au profit de l'intégralité du territoire au cours du dispositif.

Bilan des montants alloués à l'Action Collective de Proximité :

- Aides aux entreprises :	1 197 500 €
Pays de l'Isle en Périgord (4 EPCI)	162 125 € (14%)
Région Nouvelle-Aquitaine	162 125 € (14%)
Département de la Dordogne	35 000 € (3%) – en attente d'un engagement
Entreprises	838 250 € (70%)
- Bilans-Conseils :	49 980 €
Pays de l'Isle en Périgord (4 EPCI)	13 490 € (27%)
Région Nouvelle-Aquitaine	24 990 € (50%)
Entreprises	11 500 € (23%)
- Actions collectives :	11 039 €
Pays de l'Isle en Périgord (4 EPCI)	7 885 € (60%)
Région Nouvelle-Aquitaine	3 154 € (40%)

AR Prefecture

024-200060697-20241007-2024_10_CS_06-DE
Reçu le 10/10/2024

La mise en œuvre de l'ACP nécessite un prestataire pour le montage des dossiers de demande de subvention (bilan conseils). La rédaction du cahier des charges et la consultation en procédure adaptée, ont été réalisées début été en procédure adaptée (marché inférieur à 90 000 € HT). Une publicité a eu lieu sur le portail d'annonces publiques.

L'offre proposée par les Chambres Consulaires a répondu aux exigences qualitatives, de délais et de coût, volontairement limité à 1020 € TTC/dossier. Celles-ci seront donc mandatées pour la réalisation des bilans-conseils pour une période de trois ans ou jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe des crédits alloués.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la maquette financière présentée ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et démarche se rapportant à cette demande.

Voix pour : 28

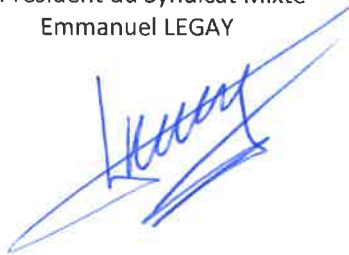
Voix contre : 0

Abstentions : 0

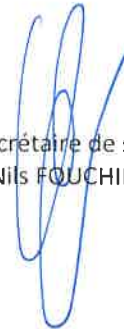
Fait à Périgueux,
Le 8 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte
Emmanuel LEGAY



Le Secrétaire de séance
Nils FOUCHIER



AR Prefecture

024-200060697-20241007-2024_10_CS_06-DE
Reçu le 10/10/2024